

A) Dispositions générales pour LOCATION

1 – Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée sans l'accord du loueur.

2 – La réservation devient ferme à réception du contrat de réservation daté, signé, précédé de la mention « **lu et approuvé** », et accompagné du règlement correspondant, et dès retour de la lettre de confirmation signée par le camping. En cas de double réservation, nous restituons automatiquement l'acompte reçu en dernier. L'acompte sera déduit du séjour, sauf éventuellement les frais de réservation et d'assurance annulation. **Le solde devra être réglé impérativement à l'arrivée avant la remise des clés** . **Pour les commandes de séjours par internet, par carte bancaire** : un acompte de 30% du montant du séjour est débité sur votre carte bancaire.

3 – Le locataire doit se présenter le jour mentionné sur le bon de réservation (en cas d'arrivée après 19 h 30, prière de prévenir le camping). Un délai de 24 h est accordé ; passé ce délai et sans avis notifié au loueur, la réservation est annulée et le séjour doit être intégralement réglé. Aucun remboursement ne peut intervenir. Aucune déduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé.

4 – La location pourra être occupée le jour de l'arrivée à partir de **16 h**, et devra être libérée le jour du départ avant 10 h (en juillet et août, ces horaires sont à **respecter impérativement**) Accueil ouvert de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 21 h en juillet et août. Hors saison accueil ouvert : 9 h 30 à 12 h 30 et 14 h à 19 h 30. (hors saison : possibilité d'arrivée et de départ n'importe quel jour de la semaine). En basse saison, possibilité d'arrivée dans la matinée et de départ en fin de journée, suivant disponibilités et après accord du camping.

5 – La location est louée pour le nombre de personnes indiqué sur le contrat de réservation. Toute installation complémentaire ou véhicule supplémentaire seront facturés selon les tarifs en vigueur sur le camping et après accord de la Direction. Le nombre de personnes sur l'emplacement occupant la location ne peut en aucun cas excéder le nombre prévu dans le descriptif du tarif.

6 – Le locatif contient tout le matériel de cuisine et de table ainsi que les couvertures (ou couettes). Les draps, le linge de maison et de toilette ne sont pas fournis. (Possibilité de location de draps). Sauf mobil-home SELENIA REVE (draps, TV,... fournis)

7 –CAUTION PAR CHEQUE EXIGEE A L'ARRIVEE :

250 € comprenant : 190 € pour la location, 10 € pour le porte clé magnétique ouvrant la barrière d'entrée du camping et 50 € pour le ménage, la location devant être rendue dans un parfait état de propreté. La caution sera rendue après inventaire à la fin du séjour déduction faite du matériel manquant ou cassé (et) ou du forfait ménage si celui-ci ne satisfait pas. En cas de départ en dehors des heures d'ouverture de l'accueil la caution sera renvoyée sous huit jours déduction faite du matériel manquant ou cassé (et) ou du forfait ménage si celui-ci ne satisfait pas. Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilités, le locataire doit obligatoirement être assuré en Responsabilité Civile. Si vous souhaitez prendre le « forfait ménage », le coin « cuisine » et la vaisselle restent à votre charge, la poubelle vidée. En cas de location de draps, ils doivent être retirés des lits et posés dans le séjour.

8 – En cas d'annulation plus d'un mois avant la date d'arrivée prévue, le dépôt sera remboursé, sauf 15 € pour frais d'annulation. En cas d'annulation moins d'un mois avant la date d'arrivée prévue, ou en cas de départ prématuré ou d'arrivée retardée, le solde devra être intégralement versé pour la location, sauf cas de force majeure pris en compte par l'assurance annulation si celle-ci a été souscrite.

9 – Le montant de la taxe de séjour ainsi que celui de la TVA en vigueur peuvent être modifiés au moment de la facturation, selon arrêté municipal et législation en vigueur.

10 – Tout locataire doit respecter le règlement intérieur du camping. - Piscine : short et bermuda non admis
- 1 chien de petite taille maximum par location : 2,05 € par jour (chiens de catégorie 1 et 2 non autorisés à pénétrer sur le camping)

B) Dispositions générales pour EMPLACEMENT CAMPING

1 – La réservation devient effective au reçu du contrat de réservation, daté, signé, précédé de la mention « **lu et approuvé** », et accompagné du règlement correspondant + 12 € de frais de réservation non déductibles, et dès retour de la lettre de confirmation de réservation signée par le camping.

2 – Le règlement total du séjour se fera la veille du départ en fonction des dates de réservation. (le séjour sera entièrement dû en cas de départ anticipé) Accueil ouvert de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 21 h (juillet et août) ; Hors saison : 9 h 30 à 12 h 30 et 14 h à 19 h 30

3 – Les arrivées et les départs peuvent se faire n'importe quel jour, en fonction des disponibilités. Le jour prévu de l'arrivée, l'emplacement est disponible à partir de 14 heures, il doit être occupé avant 20 heures. En cas de retard, nous vous prions de nous avertir, l'emplacement restant à votre disposition pendant 24 h, sans réduction du prix du séjour. Passé ce délai, la Direction pourra re-disposer de l'emplacement et le dépôt de garantie restera acquis au camping. L'emplacement, le jour du départ, doit être libéré avant 12 h.

4 – **La facturation ne tiendra compte que des dates inscrites sur le bon de réservation** en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. En cas de modifications par rapport aux dates inscrites sur le présent contrat, aucune réduction ou remboursement ne sera consenti, sauf écrits reçus au moins 7 jours avant la date d'arrivée.

5 – **Le choix de l'emplacement est réservé au camping en fonction des disponibilités et du planning**. (Prévoir un câble électrique d'environ 20 mètres).

6 – **Une caution de 10 €** vous sera demandé pour prêt du porte clé magnétique ouvrant la barrière d'entrée du camping.

7 – Tout campeur doit respecter le règlement intérieur du camping. - Piscine : short et bermuda non admis
- 1 chien maximum par emplacement (chiens de catégorie 1 et 2 non autorisés à pénétrer sur le camping)